

produit, le Conseil de sécurité décide que nous avons besoin d'une force de maintien de la paix, qui est à ce moment-là détachée des contingents nationaux.¹⁴

Le critique du NPD pour les questions de défense, M. John Brewin, a pour sa part réclamé un meilleur programme d'entraînement pour le personnel militaire canadien en préparation aux techniques de maintien de la paix. Il a, en outre, appuyé les propositions préconisant que l'on transforme au moins une base militaire, sans doute vouée, autrement, à la fermeture, en centre d'entraînement des forces de maintien de la paix. Voici ce qu'il a déclaré :

En passant, je note avec regret que, dans une déclaration faite il y a deux jours au sujet de la défense, le gouvernement fait allusion aux forces de maintien de la paix des Nations Unies comme si l'idée était venue après coup, dans un paragraphe qu'on dirait rajouté, et ne s'engage nullement à améliorer le programme d'entraînement et de préparation des Forces armées canadiennes en vue de leur participation aux opérations de maintien de la paix.¹⁵

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE RÉCENTS

Baranyi, Stephen et Liisa North, *Stretching the Limits of the Possible: United Nations Peacekeeping in Central America*, Aurora Paper, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, automne 1992.

Childers, Erskine et Brian Urquhart, *Towards a More Effective United Nations*, Development Catalogue, Fondation Dag Hammarskjold, Uppsala (Suède), 1991, p. 1-2.

Cox, David, *Exploring an Agenda for Peace*, Aurora Paper, Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, Ottawa, octobre 1992.

Heiberg, Marianne, *Peacekeeping in Southern Lebanon: Past, Present and Future*, Institut norvégien des affaires internationales, octobre 1991.

Mackinlay, John et Jarat Chopra, «Second Generation Multinational Operations», *The Washington Quarterly*, été 1992, p. 113-129.

Pickering, Thomas R., «The U.S. at the U.N.: Challenges for the '90s», *The John J. McCloy Memorial Lecture*, International House, New York, 20 février 1992.

¹⁴ *Débats de la Chambre des communes*, 19 septembre 1991, p. 2434.

¹⁵ *Ibid.*, 19 septembre 1991, p. 2435.